

Communication à la presse
Montreux, le 5 décembre 2019

Economiser l'eau chaude et agir pour le climat

Des pommeaux de douche "éco" à prix préférentiel

Dans le cadre de l'action "Des économies à portée de main pour les ménages", la Commune de Montreux offre la possibilité à ses habitants d'économiser de l'énergie, de l'eau et de l'argent tout en diminuant leurs émissions de gaz à effet de serre. Et tout cela, sans effort. Comment ? En achetant – et installant - un pommeau de douche éco.

L'eau chaude est, pour les ménages, le deuxième poste le plus gourmand en énergie après le chauffage. En utilisant des pommeaux de douche à basse consommation de dernière génération, il est possible de réduire jusqu'à 50% sa consommation d'eau chaude sous la douche, sans baisse de confort. Dans un ménage moyen, cela correspond à une économie d'environ 800 kWh d'énergie !

Si l'eau est chauffée à l'électricité, la réduction correspond à environ cinq fois la consommation électrique d'un réfrigérateur moderne de la classe énergétique A+++. Si l'eau est chauffée au gaz naturel ou au mazout, ce sont 200 kg de CO₂ qui peuvent être évités. Autre effet positif et non des moindres pour les ménages: à la fin de l'année, il restera entre CHF 50.- et CHF 300.- de plus dans leur portemonnaie grâce aux économies d'eau et d'énergie.

La fondation KliK (protection du climat et compensation de CO₂) soutient financièrement l'achat d'une douchette économique par ménage. Un pommeau de douche d'une valeur de CHF 37.- peut être ainsi acheté au prix réduit de CHF 10.- si l'eau est chauffée au gaz naturel ou au mazout et de CHF 24.- si l'eau est chauffée à l'électricité ou aux énergies renouvelables. Afin de pouvoir profiter de l'action et calculer la réduction d'émissions de CO₂ réalisée par l'installation de ces pommeaux de douche, il suffit de remplir le questionnaire en ligne.

Pour profiter de la subvention : commande sur www.sinum.ch/ecolive/montreux jusqu'au 31 mars 2020. Délai de livraison maximum : 3 semaines. Un seul pommeau de douche à tarif réduit par ménage.

La Municipalité